



CODE DE CONDUITE EQUIPE NATIONALE

(YELLOW ARROWS)

L'équipe nationale est une sélection des meilleurs archers belges visant à atteindre un niveau international moyen et élevé dans un certain laps de temps.

Composition de l'équipe nationale

L'équipe nationale se compose des :

- **Archers (= groupe 1)** intégrés dans un projet avec un soutien complet (via Adeps, Be Gold et Sport Vlaanderen). Ils bénéficient, dans le cadre du budget défini par ces partenaires, d'un soutien pour l'entraînement, les stages, les compétitions internationales, le matériel, etc. (L'entraîneur national veille à la fois à l'aspect sportif et financier).
- **Archers (= groupes 2 et 3) et hubs/pôles** qui rejoignent régulièrement le groupe 1 et profitent de l'expertise et des connaissances de l'entraîneur national et/ou des entraîneurs du pôle lors des entraînements, des séances physiques (via un préparateur physique) et des séances mentales (yoga) avec un préparateur mental, ou d'autres activités nécessaires. Leur participation aux compétitions n'est pas financée, sauf en cas de performances exceptionnelles au niveau international, validées par le conseil d'administration de la fédération concernée. (L'entraîneur national motive ces archers et les encourage à franchir les étapes nécessaires pour intégrer le groupe 1).

Lors des compétitions officielles, des entraînements et des stages, l'équipe nationale est encadrée par l'entraîneur principal et/ou l'entraîneur du pôle. Lorsqu'un archer participe individuellement à une compétition internationale, la fédération peut décider de le sélectionner sans entraîneur. Dans ce cas, l'archer prend ses responsabilités et s'engage comme décrit ci-dessous.

Tous les membres de l'équipe nationale sont des AMBASSADEURS du tir à l'arc, représentant les couleurs belges et servant d'exemple pour tous les Belges.

Engagements de l'archer

L'archer a pour ambition d'atteindre un résultat de haut niveau aux Jeux Olympiques. Les engagements ci-dessous sont une condition essentielle pour atteindre cet objectif :

- Adopter un mode de vie efficace et orienté vers la haute performance sportive (alimentation, sommeil/repos, choix adaptés à une carrière sportive de haut niveau).
- Suivre les directives de l'entraîneur national et/ou du directeur technique depuis le début de l'activité (entraînement/compétition/réunion, etc.) jusqu'à la fin. En ce qui concerne les déplacements, cela inclut la période allant du départ à l'aéroport jusqu'à l'arrivée.
- Porter autant que possible la tenue nationale lors des déplacements. Le port de la tenue nationale est obligatoire lors des briefings, sur le podium, avant, pendant et après la compétition, ainsi que lors des moments avec la presse.
- Partager et incarner les valeurs suivantes : fair-play, engagement, honnêteté, ponctualité, communication correcte, respect des règles de sécurité, persévérance, sens des responsabilités, perfectionnisme et gratitude.
- Tout comportement discriminatoire, langage inapproprié, comportement sexuellement déplacé, vandalisme, consommation excessive de tabac, abus d'alcool, usage de drogues, etc., est inacceptable. De plus, toute observation de tels comportements doit être immédiatement signalée à l'entraîneur national ou au directeur technique concerné afin que la situation soit arrêtée ou, au minimum, discutée.
- Adopter un comportement exemplaire sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) et avec la presse. Lors des interviews et activités promotionnelles, l'archer valorise de manière positive la "Royal Belgian Archery, Boogsport Vlaanderen et LFBTA", ainsi que les partenaires Adeps, BOIC & partenaires, SPORT Vlaanderen et les sponsors de la fédération.



- L'archer peut conclure des engagements publicitaires ou de sponsoring avec des parties externes, à condition que ces engagements soient validés par le conseil d'administration de la fédération concernée. Tout engagement pris sans validation préalable doit être immédiatement annulé, sous peine de sanction.
- L'archer s'abstient de toute consommation de substances interdites figurant sur la liste des produits dopants. En cas de doute, il contacte immédiatement son médecin. Si un médicament interdit doit être prescrit, il doit immédiatement demander une Autorisation d'Usage à des Fins Thérapeutiques (AUT) auprès du gouvernement wallon ou de la fédération internationale concernée. L'archer ne pourra prendre ce médicament qu'après avoir obtenu l'autorisation officielle. Ces documents doivent être conservés en permanence par l'archer lors des entraînements et des compétitions.
- La participation aux cérémonies officielles avant ou après les compétitions est décidée par l'entraîneur national dans l'intérêt de l'optimisation de la préparation des archers.

Les violations d'un ou plusieurs points de ce code de conduite seront d'abord traitées par le directeur sportif de BSV/LFBTA.

- Les infractions mineures peuvent entraîner une suspension des entraînements, stages, journées de test ou compétitions.
- Les infractions mineures répétées ou graves seront transmises au conseil d'administration de RBA, BSV ou LFBTA.

Engagements de RBA-BSV-LFBTA

RBA, BSV et LFBTA fournissent aux membres des trois groupes :

- **Un programme sportif de haute performance (HP) :**
 - Des entraînements réguliers supervisés par des entraîneurs qualifiés et expérimentés dans un environnement HP, au centre de tir à l'arc "**de TEMPLE**" à Herentals.
 - Des stages d'entraînement réguliers à Herentals et à Loverval ou à l'étranger.
 - Un entraînement physique hebdomadaire par un expert, ainsi que des entraînements mentaux (yoga).
 - Un programme de compétitions détaillé et adapté, avec des accords clairs sur le soutien et les objectifs pour chaque compétition.
- **Un soutien aux archers issus des hubs et pôles**, motivés par la perspective des Jeux Olympiques. Ils peuvent ainsi être invités à des entraînements et compétitions (nationales et internationales) afin d'acquérir l'expérience et les connaissances nécessaires pour intégrer les groupes 3, 2, puis 1.
- **Un plan annuel d'entraînement et de compétition** précisant les objectifs personnels de performance des archers et les besoins en infrastructures d'accompagnement.
- **Un suivi et une évaluation réguliers** des performances, permettant d'assurer le développement des archers via des entretiens individuels et un partage d'informations.
- **Un engagement contre le dopage**, en conformité avec les règles du **Code mondial antidopage**. Si nécessaire, une aide est fournie aux archers ou un renvoi vers les informations disponibles en ligne sur www.antidoping.vlaanderen.
- **Le respect de la vie privée des archers.**
-

Date :

Archer :

Entraîneur national / Nicolas Rifaut :